

Madame Cécile COURREGES
Directrice de la Direction générale
de l'Offre de soins (DGOS)
Ministère des solidarités et de la
Santé
14, Avenue Duquesne
75700 PARIS CEDEX 07

Paris, le 25 janvier 2019

JW/pp/nb/19.005

Madame la Directrice générale,

L'Assemblée plénière de l'Union Nationale des Professionnels de Santé (UNPS) s'est réunie le 24 janvier dernier.

La négociation d'un accord conventionnel interprofessionnel (ACI) en faveur de l'exercice coordonné et du déploiement des CPTS vient de débuter, à l'instar de la discussion sur le projet de loi portant organisation et transformation du système de santé.

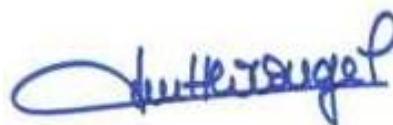
Dans ce contexte, il est apparu souhaitable à l'Assemblée plénière de l'UNPS de relâcher sur cette période la pression relative à la mise en place des CPTS.

En régions, les ARS peuvent bien entendu accompagner les initiatives des professionnels de santé sans toutefois que la montée en charge des CPTS se fasse à marche forcée alors que l'ACI et la loi sont en discussion.

Nous avons des retours des régions sur la pression que mettent les ARS sur les professionnels de santé pour créer rapidement des CPTS et d'autres retours sur des obligations de cahier des charges sur les missions que les CPTS doivent prévoir impérativement alors même que les négociations commencent.

Je reste à votre entière disposition pour échanger sur ces sujets. Nous vous remercions par avance pour l'information que vous pourrez faire aux directeurs d'ARS.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de ma considération distinguée.



Jocelyne WITTEVRONGEL
Présidente